

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2024

Le 11 décembre 2024 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au secrétariat de mairie sous la présidence de Madame THERY Martine, Première Adjointe, Monsieur le Maire étant empêché. Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de : MORREEL Hubert

Est élu secrétaire : RIMAURO Jean

Approbation du compte-rendu précédent.

N°794 : Validation du bulletin

Le bulletin de fin d'année, élaboré par Monsieur DEPLANQUES, a été transmis à l'ensemble du conseil. Monsieur PRAT le trouve trop volumineux. Les autres membres du conseil sont satisfaits du bulletin qui est validé. Celui-ci sera transmis par mail, et distribué en format papier aux habitants n'ayant pas d'adresse mail, ainsi qu'à ceux en faisant la demande.

N°795 : Validation des décisions de la Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 6 décembre suite à l'ouverture des plis du nouveau projet d'aménagement de la Peupleraie. Trois offres ont été déposées :

- ENVILAN
- EHTRE Paysages
- Flandres Artois Paysages

Après analyse des offres, par Monsieur FRAMMERY d'Amena Koncept, la CAO a choisi le groupement Flandres Artois Paysages et SARL Duffroy. Les options 1 (taille d'arbres existants) et 2 (élagage d'arbres existant) sont retenues.

Le montant des travaux est de :

- Base : 347 896.45€HT
 - Option1 : 3 096.60€HT
 - Option 2 : 9 240.00€HT
- Au Total : 360 233.05€HT

Après délibération, le conseil municipal valide la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

N°796 : validation des statuts de l'association « pour la renaissance de l'église Saint-Léger de Berles-Monchel »

Les membres du conseil municipal exposent plusieurs autres solutions que la création d'une association pour l'église : versement à des associations existantes (association d'animation, un Parc un Château), dons directs à la commune, au CCAS,... mais après analyse aucune, de ces solutions n'a pu être retenu.

Vu la complexité et les délais pour créer l'association « pour la renaissance de l'église Saint Léger de Berles-Monchel », les conseillers décident à l'unanimité de demander aux entreprises Battais Charpente et UTB Genty de verser leurs dons de mécénat (10 000€ chacun) à la Fondation du Patrimoine.

Les membres du conseil demandent cependant à questionner la Fondation du Patrimoine sur la date du reversement des dons à la commune et sur la certitude que l'ensemble des dons reviendrons bien à celle-ci.

Il est également demandé de vérifier si une délibération a été prise pour que les dons reçus dans le cadre de la Fondation du Patrimoine servent uniquement à la restauration de l'église une fois que ceux-ci seront reversés à la commune.

N°797 : Délibération concernant les nouvelles redevances de l'Agence de l'Eau.

A compter du 1^{er} janvier 2025, l'Agence de l'Eau instaure deux nouvelles redevances sur les factures d'eau : une redevance sur la consommation d'eau et une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable.

Chaque année le conseil municipal devra fixer le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable, devant être répercutée sur chaque usager sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu. Cette contre-valeur est la multiplication du tarif défini par l'Agence de l'Eau, et le coefficient de modulation correspondant à la performance du réseau.

Pour 2025, le tarif de la redevance est fixé à 0.10€/m³, et, afin de faciliter la mise en place de cette nouvelle redevance, l'Agence de l'Eau a décidé d'instaurer un coefficient de modulation unique : 0.2.

Le conseil Municipal fixe donc, pour 2025, le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable à 0.02€ du mètre cube.

N°798 : Divers

- La réception de fin de travaux de la première phase de restauration de l'église a eu lieu le mardi 26 novembre. Il est fait remarquer que les pigeons continuent à se poser et qu'ils risquent d'abimer le grillage et donc de rentrer de nouveau dans l'église.
- Rencontre avec Monsieur DEWERDT ce jeudi 12 décembre afin d'obtenir un estimatif actualisé des travaux de restauration des fondations et parements du clocher. Cet estimatif servira à monter le nouveau dossier de demande de subvention DSIL.
- La distribution des colis des aînés aura lieu les 21 et 22 décembre.
- La délibération concernant les délégations du Conseil Municipal au Maire est modifiée de la façon suivante : ajout de la phrase « En cas d'absence du maire, c'est l'article L2122-17 du CGCT qui s'applique, s'est à dire que les délégations seront exercées par les adjoints ou conseillers en respectant l'ordre du tableau », le maire restant le destinataire premier et privilégié, à contacter et avertir si possible.
- Suite à l'accord du CST du CDG62, le conseil Municipal valide sa décision concernant la prévoyance des agents, à savoir le versement de 7€/mois/agent.
- Les vœux du Maire se dérouleront le 18 janvier
- La commune a perçu 15 000€ d'Amendes de Police pour les travaux d'aménagement de la Peupleraie.
- Le columbarium a été redressé par la société SBT columbarium.
- Le reversement du FCTVA passe de 16.404% à 14.85% au 1^{er} janvier 2025.

